

Février 2025



Contrairement à d'autres organisations syndicales de la Banque Populaire, la CFTC a signé l'accord de Branche. Cette mesure pérenne, qui représente une augmentation entre 0,6 et 1% selon les salaires, bénéficie à tous les salariés. **Comme vous le savez, nous sommes attachés à l'intérêt collectif !**

Concernant les négociations à la BRED, la CFTC a obtenu de nettes améliorations sur les éléments suivants :

- Primes de scolarité : une augmentation de 10% a été accordée.
- Primes d'astreinte : une revalorisation a été obtenue.
- Restaurants d'entreprise et chèques déjeuner : une augmentation de la prise en charge a été accordée.

SUR CES POINTS, LA CFTC ESTIME AVOIR ÉTÉ ENTENDUE

Cependant, une mesure collective importante manque à l'appel : LE POUVOIR D'ACHAT

- Que ce soit en Outre-mer, où les difficultés sont criantes, ou en métropole, où cela demeure la première source d'inquiétude des salariés, une mesure collective supplémentaire pour améliorer le pouvoir d'achat eut été indispensable.

Par ailleurs, un point important reste à éclaircir : L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT

- Stratégie de négociation discutable ou confusion des genres ? La proposition soudaine de renouveler l'accord d'intéressement sur 2 ans, au moment même de la NAO*, soulève légitimement des questions sur le calendrier et la stratégie de négociation.

Il est essentiel de rappeler que l'accord d'intéressement et la NAO* sont deux négociations distinctes !

Une victoire en trompe-l'œil ?

Certaines organisations syndicales se félicitent d'avoir obtenu le renouvellement de notre accord d'intéressement pour 2 années. Cependant, il est important de ne pas se laisser abuser par cette "poudre aux yeux". L'accord d'intéressement ne doit pas masquer le manque de mesures concrètes sur les salaires.

La CFTC a signé ce nouvel accord de l'intéressement, mais nous considérons que le compte n'y est pas. La force d'un syndicat est de savoir signer quand il faut et également savoir s'opposer.

Rejoignez-nous en adhérant et nous serons plus forts pour défendre votre pouvoir d'achat !

**Négociations Annuelles Obligatoires (Salaires)*

Alain BROUST 06 75 24 91 31
Samira ALLOU 06 04 52 39 74
Raphaël de LASTIC 06 59 03 78 47
Nathalie RIVIERE 06 19 63 90 02
Nadège BRIDIER 06 94 22 69 69

Daniel BUSSETI 06 86 17 95 20
Philippe-Noël ARNOUX 07 48 61 47 30
Anthony RIGAUT 06 19 55 05 85
Lyncia MOUNIEN 06 90 39 19 22
Marie-Florence JAMS 06 92 76 62 21



CFTC BRED Banque Populaire

EN NOUS REJOIGNANT

VOUS PROFITEZ DE SERVICES UNIQUES

En adhérant à la CFTC, vous profitez de services uniques :

- Être mieux informé,
- Se former gratuitement,
- Être rassuré dans sa vie PERSO,
- Une assistance juridique GRATUITE,
- Une application MOBILE pour toujours PLUS d'avantages !

Pour en profiter, scannez ce QR Code et retournez-nous votre bulletin d'adhésion.



Alain BROUST 06 75 24 91 31
Samira ALLOU 06 04 52 39 74
Raphaël de LASTIC 06 59 03 78 47
Nathalie RIVIERE 06 19 63 90 02
Nadiege BRIDIER 06 94 22 69 69

Daniel BUSSETI 06 86 17 95 20
Philippe-Noël ARNOUX 07 48 61 47 30
Anthony RIGAUT 06 19 55 05 85
Lyncia MOUNIEN 06 90 39 19 22
Marie-Florence JAMS 06 92 76 62 21